



Chenilles processionnaires

Au-delà des dégâts qu'elle provoque sur les pins, la chenille processionnaire représente un risque sérieux pour la santé. Des moyens sont mis en œuvre par le Service Intercommunal de Démoustication (SID) de la CAVEM pour lutter contre leur prolifération.



Un nuisance pour l'environnement et la santé

Dans un acte de défense, la chenille processionnaire libère ses poils urticants qui, une fois projetés dans l'air, peuvent provoquer des réactions allergiques chez l'homme et l'animal. Celles-ci peuvent aller de simples démangeaisons (sur les mains ou le cou) aux troubles oculaires ou respiratoires (asthme) mais peuvent s'avérer plus graves notamment pour les animaux. À titre d'exemple, un chien dont la langue est entrée en contact avec une chenille risque une nécrose avec perte partielle de la langue s'il n'est pas rapidement soigné.

Ensuite la chenille processionnaire se nourrit d'aiguilles de pin, voire d'aiguilles de cèdres. Ces attaques freinent voire arrêtent le développement de l'arbre sans pour autant le condamner. Cependant, l'hydrométrie, la concentration de chenilles et la répétition des attaques d'une année sur l'autre peuvent le rendre vulnérable à d'autres attaques par d'autres parasites, qui celles-ci peuvent être mortelles.

Il est très dangereux de manipuler un nid même vide car les poils urticants détachés restent virulents plusieurs mois après la disparition des chenilles.

Traitements préventifs et neutralisation des nids

D'octobre à décembre, le SID effectue des traitements phytosanitaires préventifs anti larvaires dans les zones publiques jugées sensibles (établissements scolaires, parcs, jardins d'enfants, etc.).

Un contrôle de l'efficacité de ces traitements et un repérage des nids sont effectués chaque année de janvier à avril.

Les agents du SID peuvent intervenir sur les nids repérés grâce à 2 méthodes mécaniques choisies en fonction de chaque cas :

- > La méthode par échenillage, qui consiste à couper ou brûler les branches porteuses de pontes ;
- > et la méthode par piégeage, qui consiste à placer des éco-pièges autour du tronc des pins qui captureront les chenilles lorsqu'elles en descendront pour aller s'enterrer.

Opérations de communication

La CAVEM communique régulièrement dans la presse locale ainsi que dans son magazine bimestriel « Var Estérel Méditerranée » pour informer sur les risques liés aux chenilles processionnaires et présenter ses actions de lutte contre leur prolifération.

Pour plus d'informations ou pour nous signaler la présence d'un nid :



Appel gratuit depuis un poste fixe

VOIR AUSSI

> En savoir + sur le cycle biologique de la chenille processionnaire du pin sur chenilles-processionnaires.fr 

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/lutte-contre-les-nuisibles/chenilles-processionnaires-559.html>